

# Modalités et conditions du Programme de récompenses Club des Aventuriers

## *Inscription*

- **Pour participer au Programme de récompenses Club des Aventuriers**, un client doit devenir membre du programme. L'adhésion au programme est gratuite et aucun achat initial n'est requis. Jusqu'à épuisement des stocks. Tous les participants au **Programme de récompenses Club des Aventuriers** doivent être âgés de 18 ans et plus. Dans un premier temps, il faut se procurer une carte Club des Aventuriers, dans un des magasins SAFARI. Ensuite, il faut remplir en entier et d'une façon lisible un formulaire d'inscription au Programme de récompenses Club des Aventuriers. Le formulaire d'inscription est disponible dans tous les magasins SAFARI et il faut le remettre à un guide à la caisse. Pour adhérer au Programme de récompenses Club des Aventuriers, le membre doit accepter les modalités et conditions du programme.

- **La carte Club des Aventuriers n'est pas une carte de crédit.** Elle demeure la propriété de SAFARI, qui pourra la révoquer suivant les conditions énoncées au présent document.

- Chaque membre du Programme de récompenses **Club des Aventuriers** (parfois simplement appelé «membre» ou «Aventurier») recevra **une carte Club des Aventuriers, portant un numéro unique enregistré en son nom.**

- **Les membres du Programme de récompenses Club des Aventuriers devront indiquer tout changement concernant leurs renseignements personnels** (tels que définis aux présentes), notamment leurs nom, adresse, numéros de téléphone et adresse électronique, en modifiant leur formulaire d'adhésion au Programme de récompenses **Club des Aventuriers**, en magasin ou par courriel à [aventurier@safaripetcenter.com](mailto:aventurier@safaripetcenter.com). Si SAFARI est d'avis qu'un registre est inexact, elle pourra communiquer avec le membre pour confirmer l'exactitude de ses renseignements personnels. SAFARI se réserve le droit d'annuler toute carte **Club des Aventuriers** à l'égard de laquelle les renseignements personnels du membre sont inexacts ou incomplets ainsi que de geler les points du Programme de récompenses **Club des Aventuriers** propres à ladite carte. SAFARI annulera tous les points accumulés dans un compte à l'égard duquel le membre aurait falsifié ses renseignements personnels.

- Les points que vous recevez pour adhérer au programme seront attribués sur votre carte dans un délai de 30 jours suivant l'adhésion au programme. Le temps que ça peut prendre pour votre formulaire d'inscription d'être transmis aux sièges sociaux.

- **SAFARI se réserve le droit de refuser d'émettre une carte Club des Aventuriers** au client qui ne se conforme pas aux procédures d'inscription établies.

- **Les membres du programme doivent présenter leur propre carte Club des Aventuriers valide, pour accumuler des points et obtenir des primes.** Toute reproduction non autorisée de la carte **Club des Aventuriers** pourrait entraîner une poursuite judiciaire de même que l'annulation tant des points accumulés que du statut de membre.

- **Seuls les personnes physiques peuvent s'inscrire au Programme de récompenses Club des Aventuriers; sont notamment exclus les sociétés, les coentreprises, les partenaires, les groupes et les associations.** Aucun point du Programme de récompenses **Club des Aventuriers** ne sera accordé si SAFARI soupçonne que les produits achetés seront utilisés aux fins de revente ou d'utilisation commerciale; tout point du Programme de récompenses **Club des Aventuriers** accordé à l'égard de tels achats sera annulé. SAFARI se réserve le droit de limiter le nombre de points accordés relativement aux offres promotionnelles ou aux événements à des quantités raisonnables d'utilisation ménagère. Si un membre du Programme de récompenses **Club des Aventuriers** recevait des points relativement à une offre promotionnelle ou à un événement dans le cadre duquel il s'est procuré une quantité de produits qui excède les quantités raisonnables d'utilisation ménagère précédentes, les points accordés en conséquence pourraient être annulés sans préavis.

**recevait des points relativement à une offre promotionnelle ou à un événement dans le cadre duquel il s'est procuré une quantité de produits qui excède les quantités**

**raisonnables d'utilisation ménagère précédentes, les points accordés en conséquence pourraient être annulés sans préavis.** Les points peuvent être cumulés et les récompenses échangées seulement par le membre du Programme de récompenses Club des Aventuriers et sur présentation de sa carte **Club des Aventuriers**.

**- En cas de perte ou de vol de la carte Club des Aventuriers, il est de la responsabilité du membre d'en aviser SAFARI, en communiquant à [aventurier@safaripetcenter.com](mailto:aventurier@safaripetcenter.com).** Le membre devra fournir son numéro de carte **Club des Aventuriers** (s'il le connaît) et ses coordonnées complètes (nom, adresse et téléphone), pour pouvoir obtenir une nouvelle carte **Club des Aventuriers** par la poste. Les points cumulés, sur la carte perdue ou volée, seront transférés sur la nouvelle carte lorsqu'elle sera émise et l'ancienne carte sera automatiquement annulée. SAFARI ne peut être tenue responsable des transactions ayant été effectuées au compte entre le temps où la carte a été perdue ou volée et le moment où SAFARI en aura été avisé.

## Accumulation de points

**- Pour accumuler des points avec la carte Club des Aventuriers**, après s'être inscrit au Programme de récompenses **Club des Aventuriers**, un membre doit acheter des produits dans les magasins SAFARI, en utilisant sa carte personnelle **Club des Aventuriers** valide. Le membre doit présenter sa carte personnelle **Club des Aventuriers** au caissier du magasin, **avant la fin de la transaction**. Le caissier ne pourra traiter les transactions sur présentation de facsimilés ou de photocopies de la carte ou sur remise du numéro de membre. De plus, aucun point ne pourra être accordé une fois la transaction terminée. Le système informatique, ne permet pas d'accorder des points pour des achats effectués antérieurement, sans avoir présenté la carte **Club des Aventuriers**.

**- Des points seront émis à raison de 1 point pour chaque dollar dépensé, lors de chaque achat individuel admissible effectué dans un magasin SAFARI.** Les points du Programme de récompenses **Club des Aventuriers** seront calculés en fonction du montant total net (prix d'achat moins les rabais) avant les taxes indiqués sur chaque reçu de caisse. Le total des points du Programme de récompenses **Club des Aventuriers** remis et enregistrés sur le reçu de caisse, sera arrondi au dollar inférieur le plus près du montant d'achat. Dans le cadre d'offres promotionnelles spéciales, SAFARI pourra offrir des points supplémentaires, à l'achat de certains produits (points en prime au Programme de récompenses **Club des Aventuriers**). Lorsqu'ils sont attribués, ces points sont ajoutés au solde des points du membre.

**- Aucun point du Programme de récompenses Club des Aventuriers ne sera émis à l'achat des produits, services et animaux suivants: cartes-cadeaux, commandites et dons, services de livraison, coupes-griffes, coupes-ailles, tests d'eau, médailles gravé pour chiens, chien(s) ou chat(s) vivant.** Nonobstant ce qui précède, des points seront émis au détenteur d'une carte-cadeau si celui-ci s'en sert pour régler ses achats. Si le membre obtient des points par erreur, SAFARI se réserve le droit de les lui retirer en tout temps et sans préavis. SAFARI se réserve également le droit d'ajouter ou d'exclure des articles admissibles à l'émission de points du Programme de récompenses Club des Aventuriers, à son entière discrétion et sans préavis.

**- Tous les points du Programme de récompenses Club des Aventuriers apparaîtront sur le reçu de caisse de chaque achat lorsque la carte Club des Aventuriers est présentée avant la fin de la transaction.** Dans le cas où les points n'apparaissent pas sur le reçu en raison de difficultés techniques, ils seront mis à jour sur le reçu de caisse au moment de la prochaine transaction.

**- Les retours de produits sont gérés selon la politique de SAFARI, en matière de retour et d'échange de produits.** SAFARI se réserve le droit de retrancher les points du membre du Programme de récompenses Club des Aventuriers, associés à l'achat d'un produit, ou toute offre promotionnelle y étant associée lors d'un retour de ce même produit par le membre.

**- Tous les totaux de points, tels qu'ils figurent sur les reçus de caisse, seront considérés comme exacts** sauf sur soumission d'une preuve valable du contraire, de l'avis

et à la seule discrétion de SAFARI. SAFARI se réserve le droit de prescrire des limites quant à l'échange de points ou d'imposer une interdiction temporaire sur ceux-ci.

- **Le solde des points sera remis à zéro advenant l'annulation de l'inscription** d'un membre du Programme de récompenses Club des Aventuriers.

- **Advenant le décès d'un membre du Programme de récompenses Club des Aventuriers**, le compte du membre sera fermé et les points accumulés dans ce compte seront annulés. Les points du Programme de récompenses Club des Aventuriers sont indivisibles, notamment en cas de divorce.

-**Advenant l'omission d'un membre du Programme de récompenses Club des Aventuriers d'accumuler des points pendant douze mois consécutifs**, son statut de membre sera considéré comme inactif et tous les points accumulés auparavant seront annulés. En conséquence, le solde de points de la carte Club des Aventuriers pourrait être remis à zéro à la discrétion exclusive de SAFARI.

- **Le Programme de récompenses Club des Aventuriers est la propriété de Centre d'animaux SAFARI. (désignée «SAFARI») et peut en tout temps:** (a) en modifier les composantes ; (b) refuser d'émettre une carte Club des Aventuriers au client qui ne se conforme pas aux procédures d'inscription établies ; (c) en cas de doutes raisonnables, retirer ou annuler la carte Club des Aventuriers et les points et récompenses accumulés au membre qui abuse de ses privilèges, qui refuse de se conformer aux termes et conditions qui régissent le Programme de récompenses Club des Aventuriers ou qui fait une fausse déclaration.

- **SAFARI se réserve le droit de mettre fin au Programme de récompenses Club des Aventuriers suivant un préavis à ses membres de 60 jours.** Le membre disposera alors de 30 jours, après l'émission de l'avis, pour utiliser la totalité de ses points accumulés dans les magasins SAFARI.

### ***Échange de point***

- Les points peuvent être échangés contre des primes équivalant à un rabais sur un achat dans les magasins SAFARI, selon le tableau d'échange de points du Programme de récompenses **Club des Aventuriers** suivant :

- **De temps à autre, selon les offres promotionnelles en vigueur, un ou plusieurs niveaux d'échange pourront être modifiés, supprimés ou ajoutés ou des points pourront être échangés à l'achat de produits ou services spécifiques.** Les membres seront avisés 30 jours avant toute modification apportée au Programme de récompenses Club des Aventuriers. Les offres promotionnelles pourront varier d'un magasin à l'autre.

- **Le nombre de points nécessaire, pour atteindre le niveau d'échange désiré, sera soustrait du solde du compte d'un membre du Programme de récompenses Club des Aventuriers.** Les points non échangés ainsi que les points accumulés au cours de la transaction en cours demeureront dans le compte du membre et pourront être utilisés lors d'une transaction subséquente.

- **Des points du Programme de récompenses Club des Aventuriers ne peuvent être échangés** que si le nombre de points requis aux fins de l'échange est atteint avant la transaction en cours.

- **De temps à autre, SAFARI pourra annoncer ou prévoir des offres exclusives, à l'intention de membres sélectionnés du Programme de récompenses Club des Aventuriers**, dans le cadre desquelles ils pourront échanger des points en contrepartie d'articles autres qu'un pourcentage de rabais, profiter d'avantages divers ou recevoir d'autres réductions

## **Programme de Fidélité de nourriture pour chats et pour chiens, Litière Odour Buster, Oxbow Foin et Nourriture**

- La carte **Club des Aventuriers** doit être présentée à chaque achat d'un sac de nourriture.

### ***Nourriture pour Chiens et pour Chats***

- Les 11 sacs doivent être de la même marque et la même catégorie de grandeur.
- La système informatique tiendra compte de vos sacs achetés, et la caissière est capable de vous informer sur vos achats.
- L'onzième sac gratuit peut être pris en même temps que l'achat du 10e sac, ou sur une visite subséquente.
- Il faut présenter la carte **Club des Aventuriers** pour recevoir 11e sac de nourriture.
- Avec Orijen ou Acana il faut acheter 12 sacs pour recevoir la 13e gratuit
- Nutro/Natural Choice, est exclus de cette programme.

**- Avec Royal Canin et 1st Choice - d'autres restrictions s'appliquent - il faut conserver les 10 codes CUP's de chaque sac et les copies de vos 10 factures dans l'enveloppe de Royal Canin ou 1st Choice. Il faut échanger cette enveloppe pour recevoir votre 11e sac gratuit. Chacun des 11 sacs doivent être de la même grandeur et de la même formule.**

### ***Litière Odour Buster***

- Vous achetez 6 sacs pour recevoir le 7e gratuitement
- Chacun des 7 sacs doivent être de la même grandeur.
- Il y a deux formats de litière Odour Buster, 6kg et 15kg
- La système informatique tiendra compte de vos sacs acheté, et la caissière est capable de vous informer sur vos achats.
- Le 7e sac gratuit peut être pris en même temps que l'achat du 6e sac, ou sur une visite subséquente.
- La carte **Club des Aventuriers** doit être présenté avant que la transaction de caisse est complété, et la carte doit être présenté au moment que vous prenez votre sac gratuit.

### ***Foin Oxbow 15oz.***

- Vous achetez 6 sacs de foin 15oz. pour recevoir le 7e gratuitement
- Les 7 sacs peuvent être des différentes saveurs de foin.
- La système informatique tiendra compte de vos sacs acheté, et la caissière est capable de vous informer sur vos achats.
- Le 7e sac gratuit peut être pris en même temps que l'achat du 6e sac, ou sur une visite subséquente.
- La carte **Club des Aventuriers** doit être présentée avant que la transaction de caisse soit complétée, et la carte doit être présentée au moment que vous prenez votre sac gratuit.

### ***Nourriture Oxbow***

- Vous achetez 6 sacs pour recevoir le 7e gratuitement
- Les 7 sacs doivent être de la même grandeur et de la même formule.
- La système informatique tiendra compte de vos sacs acheté, et la caissière est capable de vous informer sur vos achats.
- Le 7e sac gratuit peut être pris en même temps que l'achat du 6e sac, ou sur une visite subséquente.

- La carte **Club des Aventuriers** doit être présentée avant que la transaction de caisse soit complétée, et la carte doit être présentée au moment que vous prenez votre sac gratuit.

## Confidentialité

Centre d'animaux SAFARI assurera la confidentialité et la sécurité de tous les renseignements personnels recueillis. Nous vous assurons que vos renseignements personnels ne seront jamais transmis à d'autres entités extérieures à Centre d'animaux SAFARI, à des fins de marketing ou de sollicitation.

Centre d'animaux SAFARI pourra disposer à sa discrétion des données recueillies dans la mesure où aucun renseignement personnel n'est transmis et la confidentialité, et la sécurité des renseignements recueillis personnels sont protégées.

Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour assurer l'exactitude de l'information contenue dans le présent document. SAFARI s'exonère de toute responsabilité qui pourrait découler d'une erreur ou d'une omission.